

## Valoriser les déchets, c'est préserver les matières premières



### Quelques chiffres

56% des Français ignorent à quoi sert la collecte des piles et des batteries usagées.

79% d'entre eux les collecteraient s'ils le savaient.

1 milliard de piles et batteries est stocké chez les Français.

87% des Français déclarent rapporter leurs piles et batteries usagées alors que seules 30% d'entre elles sont collectées.

\* Sondage Pop/Batribox réalisé en février 2008 sur un échantillon de 1015 personnes représentatif de la population française.



### Un choix de société

A chaque époque correspond un choix de traitement des déchets : enfouissement, incinération, décharge...

Depuis 1992, nous privilégions la valorisation. Elle consiste dans le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

C'est un choix responsable et économe qui répond parfaitement aux problématiques environnementales d'aujourd'hui.

### Limiter l'extraction de matières en milieu naturel

Les matières premières ne sont pas intarissables. Tout comme le pétrole, le fer, le cuivre, le nickel, le zinc, le cobalt, etc... vont devenir des produits rares.

Ces métaux entrent dans la composition des piles et des batteries. Il est donc important d'anticiper leur pénurie et de préserver ces ressources en les valorisant.

Par ailleurs la hausse du coût des matières premières permet d'améliorer la valorisation.

A titre d'exemple, depuis 2006 la valeur du fer et du zinc a augmenté de 40%, celle du cuivre de 60% et celle du nickel de 100%.

### Collecter et trier les déchets

Il faut gérer les déchets spéciaux comme les piles et les batteries avec des technologies appropriées.

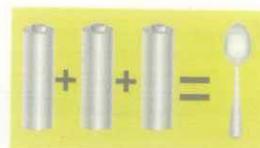
## Le programme Batribox

L'éco-organisme SCRELEC a mis en place Batribox, un programme de collecte de piles et de batteries et de sensibilisation du grand public à leur valorisation.

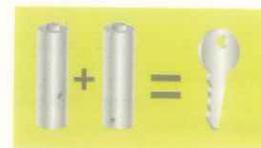
Les métaux contenus dans les piles et batteries usagées peuvent nuire à notre environnement s'ils ne sont pas correctement traités en fin de vie. Ces métaux doivent être récupérés pour être recyclés en nouvelles piles et batteries ou participer à la fabrication d'objets de notre quotidien.



## Nous avons donc tout intérêt à les récupérer !



1 an de collecte de piles et de batteries usagées a permis de valoriser 5000 tonnes de métaux



## Les 5 étapes de la valorisation

### 1- La collecte

Elle se fait par le biais de conteneurs Batribox installés dans plus de 10 000 points de collecte présents un peu partout en France, essentiellement dans la grande distribution (Franprix, Lidl...), les magasins spécialisés (Agences France Télécom, Bouygues Télécom...), les magasins de bricolage (Leroy Merlin, Point P, Monsieur Bricolage...) et les collectivités locales.

SCRELEC équipe aussi de plus en plus d'établissements scolaires et d'entreprises.

En 2007, 1400 tonnes de piles et batteries ont été collectées.

Liste des points de collecte : [www.batribox.fr](http://www.batribox.fr)



### 2- Le regroupement

Les piles et les batteries arrivent mélangées en centre de regroupement.

Elles y sont stockées jusqu'à obtenir une quantité suffisante pour être conduites en centre de tri.



### 3- Le tri

Les piles et les batteries doivent être séparées en 7 groupes en fonction de leur composition. Chaque groupe fait ensuite l'objet d'un traitement.



### 4- Le traitement

Une fois triés, les métaux contenus dans les piles et les batteries peuvent être extraits. Il est possible de récupérer plus de 50% de la matière, et pour certaines plus de 65%.

#### Principaux métaux récupérés

- 1<sup>er</sup> : le fer
- 2<sup>ème</sup> : le manganèse
- 3<sup>ème</sup> : le zinc
- 4<sup>ème</sup> : le nickel
- 5<sup>ème</sup> : le cobalt
- 6<sup>ème</sup> : le plomb

Et les autres : le cadmium, le lithium, le cuivre, l'aluminium, le mercure, etc...

### 5- La valorisation

Les métaux récoltés servent à la fabrication de beaucoup d'objets de notre quotidien comme :

- Les tuyaux de cuivre
- Les pièces automobiles (acier, aluminium)
- Les canettes (fer, aluminium)
- Les gouttières (zinc)
- Les articles ménagers : petite cuillère... (acier inoxydable)
- Les vélos (fer, aluminium, cuivre, nickel, ...)
- Les clés (fer, nickel)
- Les piles et batteries neuves



## Valorisation : que dit la loi ?

Depuis 1991, les piles sont classées dans la catégorie des déchets dangereux.

A ce titre, elles doivent faire l'objet d'une collecte sélective pour ne pas contaminer les autres déchets. Depuis, de nouvelles réglementations ont été votées afin d'optimiser leur traitement et leur valorisation.

En 1999, un décret interdit de rejeter dans la nature ou avec les autres déchets les piles et batteries. Elles doivent désormais faire l'objet d'une valorisation ou d'une élimination dans des installations appropriées. Les producteurs de piles et de batteries ou d'appareils en contenant ont une obligation de reprise et de traitement de ces déchets.

## Comment participer ?

### Pour le grand public :

En 2007, SCRELEC a distribué 300 000 petites boîtes de collecte individuelle en carton recyclé appelées Mini Batribox.

Ces Mini Batribox permettent aux particuliers de stocker chez eux ou au bureau leurs piles et batteries usagées avant de les rapporter à un point de collecte.

### Pour les collectivités :

Toutes les collectivités comme les entreprises et les établissements scolaires, peuvent devenir point de collecte sur simple demande.

SCRELEC s'engage contractuellement à récupérer et à traiter gratuitement le contenu des collectes.

Renseignements sur : [www.batribox.fr](http://www.batribox.fr) ou [www.screlec.fr](http://www.screlec.fr)



La Mini Batribox